



# APPEL À CANDIDATURE 2025

*Résidence de création (autour des médias de la peinture et du dessin)*

Session 1 - Du 13 janvier au 28 mars 2025

Session 2 - Du 15 septembre au 19 décembre 2025

**Date limite de candidature : 15 juillet 2024**

Les programmes de résidence ont lieu à Saint-Jacut-de-la-Mer, presqu'île aux onze plages, située sur la côté nord de la Bretagne (30 minutes de Saint-Malo). Les artistes disposent d'un atelier individuel situé sur le site de la résidence SNCF Les Dunes et d'un logement à proximité. Des rendez-vous sont organisés au cours de la période de résidence : conférences, portes ouvertes, expositions, rencontres autour de la démarche créative et de la pratique artistique, etc.

## Conditions de résidence

- Un atelier individuel équipé de 40m<sup>2</sup>
- Un logement à partager avec le/la deuxième artiste en résidence avec chambre et salle de bain individuelles
- Une bourse en matériels pour la recherche et la production d'œuvres
- Une allocation de résidence de 1500€ pour la période de résidence
- Une exposition des œuvres produites. Dépôt de l'une d'entre elles à l'association (5 ans). L'œuvre prêtée pourra être exposée par l'association lors d'expositions sur le territoire afin de rendre visible et accessible les pratiques artistiques.
- Participation aux portes ouvertes et aux rencontres artistiques autour d'ateliers pratiques (interventions rémunérées).

## Conditions et modalités de candidature

- Avoir une pratique artistique en lien avec les médias de la peinture et du dessin
- Être diplômé.e d'une école des Beaux-Arts ou d'un diplôme équivalent au moment de l'envoi de la candidature
- Avoir 40 ans maximum

## Dossier de candidature

Le formulaire avec les renseignements pratiques à compléter [ici](#)

Un fichier (intitulé APM2025\_NomPrénom et ne devant pas dépasser 10 Mo) composé :

- portfolio des travaux récemment réalisés
- CV
- lettre de motivation décrivant les motivations de votre candidature et le projet que vous souhaitez mettre en œuvre durant votre résidence aux APM



**Le dossier doit être transmis avant le 15 juillet 2024** (minuit, heure française)

La réponse sera transmise aux candidat.e.s par mail avant le 15 octobre 2024

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié